



CH-3003 Berne, SECO, AFNT /seco/wep

Destinataires:

Aux organisations invitées à la procédure
d'audition

Référence: 2009-11-24/285

Vos références:

Spécialiste: wep

Berne, 30 novembre 2009

Déclaration concernant le bois et les produits en bois: ouverture de la procédure d'audition

Madame, Monsieur,

La Motion CER-E 06.3415 "Déclaration obligatoire concernant le bois et les produits en bois" charge le Conseil fédéral d'élaborer un projet prévoyant l'obligation de déclarer la nature et l'origine du bois, cette déclaration obligatoire devant être introduite progressivement (de manière échelonnée dans le temps), obéir au principe de la déclaration spontanée et faire l'objet de sondages, prévoir des exceptions s'agissant de matériaux complexes dérivés du bois, tenir compte des développements internationaux et être élaborée en association avec la branche concernée. Le 26 Septembre 2007, la deuxième Chambre a adopté la motion. Le Secrétariat d'Etat à l'économie, en étroite collaboration avec le Bureau fédéral de la consommation et avec le soutien d'un groupe interdépartemental, a élaboré une proposition pour la mise en œuvre de la motion.

Le projet des ordonnances relatives au bois et aux produits en bois et les explications qui s'y rapportent peut être consulté à l'adresse suivante :
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DFE>

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir votre prise de position, **d'ici au 12 février 2010 au plus tard**, à l'adresse suivante : Secrétariat d'Etat à l'économie, Ressort AFNT, Effingerstrasse 1, 3003 Berne, courriel: paula.vey@seco.admin.ch.

Monsieur Heinz Hertig (tél. 031 324 0835, courriel: heinz.hertig@seco.admin.ch) et Madame Paula Wey (tél. 031 324 47 77, courriel : paula.vey@seco.admin.ch) se tiennent volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Secrétariat d'Etat à l'économie

Jean-Daniel Gerber
Directeur